



FICHE INSCRIPTION JEUNE < 18 ANS

Nom:	Prénom:	Photo La photo peut être envoyée par courriel
Né(e) le :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
N° de licence (si renouvellement ou adhésion simple):		
Adresse:	CP:	
Téléphone(s):	/	Courriel:
<input type="checkbox"/> <i>En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement pour me contacter et m'informer des actualités de l'association conformément au RGPD de 2018 sur la protection des données personnelles</i>		
Type d'adhésion : <input type="checkbox"/> Individuelle <input type="checkbox"/> Famille : Ayant droit, Nom du Référent :		
Je soussigné, Nom: _____ Prénom: _____ Tuteur légal de l'enfant inscrit ci-dessus, autorise celui-ci à pratiquer la voile, 1°) Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur base) et m'engage à le respecter, particulièrement en ce qui concerne : • L'aptitude médicale (attestation autorisant la pratique de la voile), • La capacité à s'immerger et nager 25 mètres (*) • La réglementation de la navigation sur les lacs du GABAS. 2°) Atteste avoir été informé sur les risques inhérents à la pratique de la voile . 3°) Atteste avoir reçu les informations relatives au montant des garanties associées à la licence de la FFVoile ainsi qu'à la possibilité de souscription de garanties complémentaires. 4°) Autorise * N'autorise pas* mon enfant à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo lors des manifestations de la saison 2023 5°) Autorise* N'autorise pas* l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions du Club Nautique Pyrénéen, dans le cadre de ses actions de communication (site internet) pour une durée indéterminée. Lu et approuvé : _____ Date : / / _____ Signature : _____ <small>(* Obligation que pour les personnes ne souffrant pas de handicap, dans le cas contraire une adaptation sera proposée au cas par cas / * Rayer la mention inutile</small>		

ANNEE 2023

1. Inscription club voile grandeur / Adhésion en année civile du 1er janvier au 31 décembre pour un jeune de moins de 18 ans Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club	44,00 € <input type="checkbox"/>
2. Inscription club voile grandeur / Adhésion 1/2 année du 1er septembre au 31 décembre pour un jeune de moins de 18 ans Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club, du matériel club	23,00 € <input type="checkbox"/>
3. Inscription club voile grandeur / Adhésion du 1er janvier au 31 décembre – pour 2 jeunes d'une même famille ou pour 1 jeune et 1 adulte, réduction pour le 2ème – à partir de 3 personnes pour toutes activités : 1 adulte et 2 enfants ou 2 adultes et 1 enfant et au delà	- 7,00 € <input type="checkbox"/> 126,00€ <input type="checkbox"/>
4. Licence F.F.V Jeune moins de 18 ans et passeport voile Vous êtes licencié et assuré FFV pour toutes les activités voile sur tout le territoire. Vous aurez accès à toutes les formes de compétitions voile, et bénéficierez des avantages FFV (réductions avec les partenaires). Licence primo (licence prise à partir du 1er septembre de l'année 2023 et valable jusqu'en décembre 2024 / voir conditions) Passeport voile FFV (stages et cours collectifs/ ne donne pas accès aux activités loisir et compétition)	32,00 € <input type="checkbox"/> 12,00 € <input type="checkbox"/>
5. Animation du samedi pour les - de 18 ans pendant l'année scolaire de mars à fin juin et de septembre à fin octobre Vous bénéficiez des encadrements du samedi après-midi au sein d'un groupe de jeunes en fonction du niveau défini (séances d'1h30, moniteur BE) Progression vers passage du niveau voile en juin et/ou octobre	116,00€ <input type="checkbox"/>
6. Animation du samedi pour les - de 18 ans : ½ année scolaire du 1er septembre à fin octobre Vous bénéficiez des encadrements du samedi après-midi au sein d'un groupe de jeunes en fonction du niveau défini (séances d'1h30, moniteur BE) Progression vers passage du niveau voile en octobre	57,00 € <input type="checkbox"/>

Règlement le :	(Possibilité de règlement en 3 fois par chèques)	A payer :	
Chèque n°	Chèque n°	Chèque n°	Visa CNP

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement (libellé à l'ordre du CNP) au siège du club :
CLUB NAUTIQUE PYRENEEN – Centre social de la pépinière – 4 à 8 av Robert SCHUMAN _ 64000 PAU
<http://www.nautisme-lacs-gabas.fr> Antoine LION 06 52 16 84 74 antoine.lion@nautisme-lacs-gabas.fr
Par défaut, les licences seront disponibles sur le site FFV ou base de navigation. Pour un envoi postal, fournir une enveloppe à votre adresse, affranchie au tarif <20g.

Conditions d'utilisation du matériel club et engagements de l'Adhérent «JEUNE»

1. Bénéficiaire

Nom, Prénom :

Niveau FFV validé en 2022 :

2. Conditions d'utilisation le matériel club et engagements de l'Adhérent JEUNE

- Respecter la réglementation : port du gilet d'aide à la flottabilité OBLIGATOIRE, pour des raisons d'hygiène, le port du tee-shirt est obligatoire sous les gilets de sauvetage appartenant au club.
- Pour des raisons de sécurité, le port des chaussures est OBLIGATOIRE dans les locaux, sur les pontons, les berges et sur les bateaux du club.
- Adopter une tenue de voile en rapport avec les conditions météorologiques et la saison.
- Prendre soin du matériel qui lui est confié et contribuer à son entretien courant en fonction de ses compétences. A ce titre, la responsabilité financière des parents pourra être engagée en cas de manque de soin manifeste.
- Remplir en fin de séance le cahier de sortie du matériel.
- Signaler au moniteur toute avarie ou accastillage défectueux.
- Participer en fonction de ses compétences aux travaux annuels sur les bateaux.
- Accepter que la mise à disposition d'un bateau par le Club soit tenue à l'accord du moniteur présent.
- Accepter que la rotation entre plusieurs bénéficiaires au cours d'une même séance soit possible dans le cas où le support serait très demandé.
- Faciliter l'organisation de la mise en route des séances du samedi après midi en s'inscrivant sur le « doodle » du site du CNP, avant 20 h la veille précédant la séance. Prévenir le moniteur référent en cas d'absence de dernière minute . Arriver à l'heure aux séances pour ne pas engager de retard sur la prise en charge du groupe par le moniteur.
- Respecter les dirigeants, les moniteurs, les entraîneurs, les bénévoles....
- Respecter le groupe : L'unité, la cohésion, la solidarité, l'émulation, la loyauté sont les composants de l'esprit d'équipe qui doit animer la vie de groupe.
- Respecter les consignes liées à l'utilisation de la base nautique, participer à l'entretien général du club, au rangement et nettoyage des locaux
- Respecter la nature et l'environnement
- Un manquement aux règles mentionnées ci-dessus expose le bénéficiaire de la mise à disposition à son retrait, sur décision du Comité Directeur.

Lu et approuvé par le bénéficiaire le :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE de PARTICIPATION aux REGATES

Je(ns) soussigné(s) : Père* Mère* Tuteur*

de

l'enfant mineur :

Téléphones : N°1

N°2

1°) Autorise(ons) le bénéficiaire à participer à toutes les régates de la **saison 2023**, auxquelles il sera présenté par le Club Nautique Pyrénéen.

Autorise le représentant du club à signer les documents d'inscription aux régates.

2°) Autorise(ons) le bénéficiaire, pour les déplacements sur les lieux de stages, de compétitions, à prendre place à bord du véhicule d'un dirigeant du club, d'un moniteur ou d'un autre parent de licencié effectuant le déplacement.

4°) Autorise(ons)* N'autorise(ons) pas* mon(notre) enfant à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo lors des régates et manifestations de la **saison 2023**

5°) Autorise(ons)* N'autorise(ons) pas* l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions du Club Nautique Pyrénéen, dans le cadre de ses actions de communication (site internet) pour une durée indéterminée.

AUTORISATION DE SOINS (en cas d'accident survenu à un licencié mineur)

1°) Autorise(ons)* également les accompagnateurs, organisateurs à prendre toutes dispositions médicales ou chirurgicales vis à vis de lui, en cas d'urgence, y compris son transport dans un établissement de soins.

2°) Etablissement de soins :

Tel :

Ce choix sera respecté dans la mesure où l'établissement sera compatible avec l'état du licencié mineur et proche du lieu de l'accident.

3°) Médecin traitant :

Tel :

4°) Allergies :

Fait à :

Le :

Signatures

Père

Mère

Autre (préciser)

